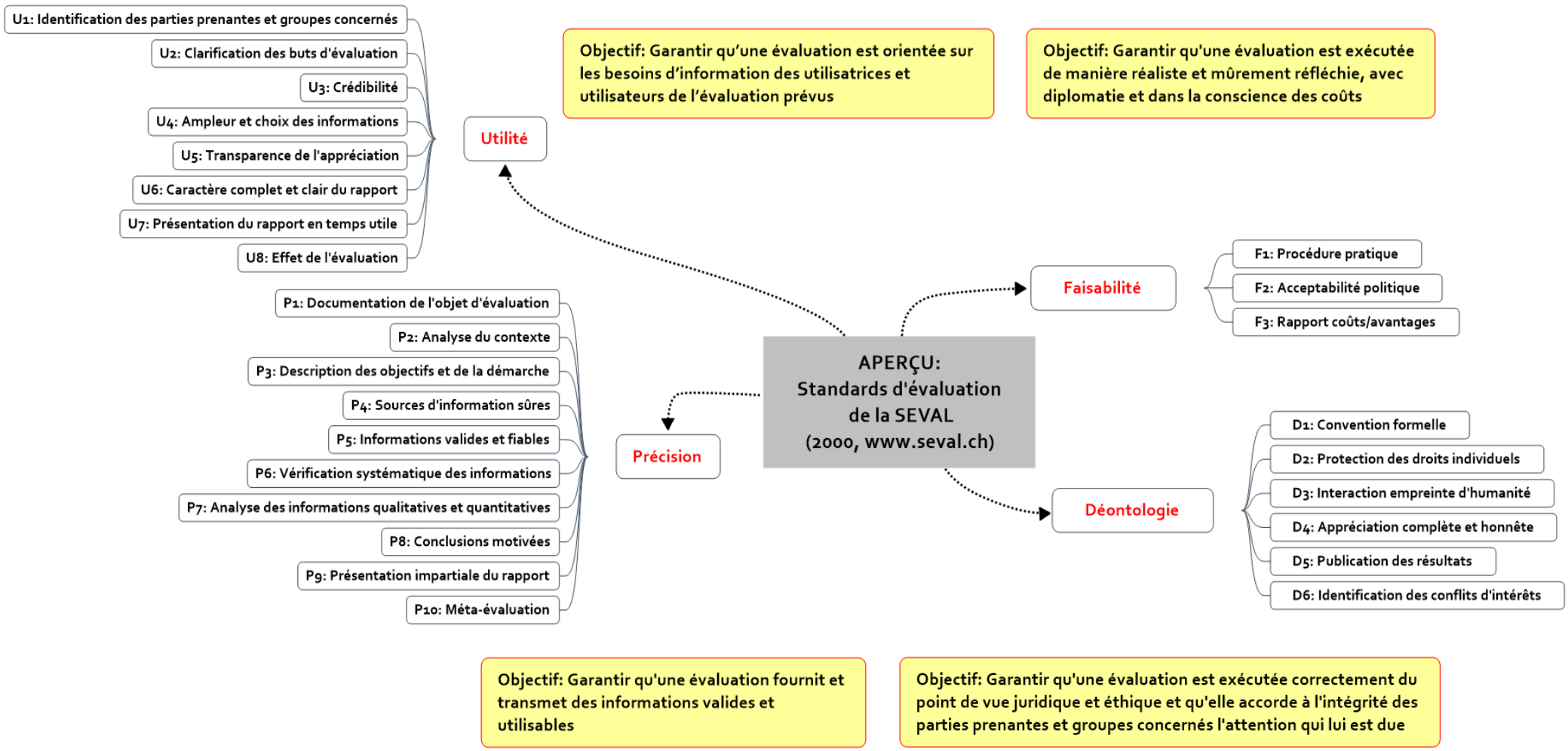
APERÇU:
Standards d'évaluation
de la SEVAL
(2000, www.seval.ch)
Utilité
U1: Identification des parties prenantes et groupes concernés
U2: Clarification des buts d'évaluation
U3: Crédibilité
U4: Ampleur et choix des informations
U5: Transparence de l'appréciation
U6: Caractère complet et clair du rapport
U7: Présentation du rapport en temps utile
U8: Effet de l'évaluation
Objectif: Garantir qu'une évaluation est orientée sur les besoins d'information des utilisatrices et utilisateurs de l'évaluation prévus
Faisabilité
F1: Procédure pratique
F2: Acceptabilité politique
F3: Rapport coûts/avantages
Objectif: Garantir qu'une évaluation est exécutée de manière réaliste et mûrement réfléchie, avec diplomatie et dans la conscience des coûts
Précision
P1: Documentation de l'objet d'évaluation
P2: Analyse du contexte
P3: Description des objectifs et de la démarche
P4: Sources d'information sûres
P5: Informations valides et fiables
P6: Vérification systématique des informations
P7: Analyse des informations qualitatives et quantitatives
P8: Conclusions motivées
P9: Présentation impartiale du rapport
P10: Méta-évaluation
Objectif: Garantir qu'une évaluation fournit et transmet des informations valides et utilisables
Déontologie
D1: Convention formelle
D2: Protection des droits individuels
D3: Interaction empreinte d'humanité
D4: Appréciation complète et honnête
D5: Publication des résultats
D6: Identification des conflits d'intérêts
Objectif: Garantir qu'une évaluation est exécutée correctement du point de vue juridique et éthique et qu'elle accorde à l'intégrité des parties prenantes et groupes concernés l'attention qui lui est due
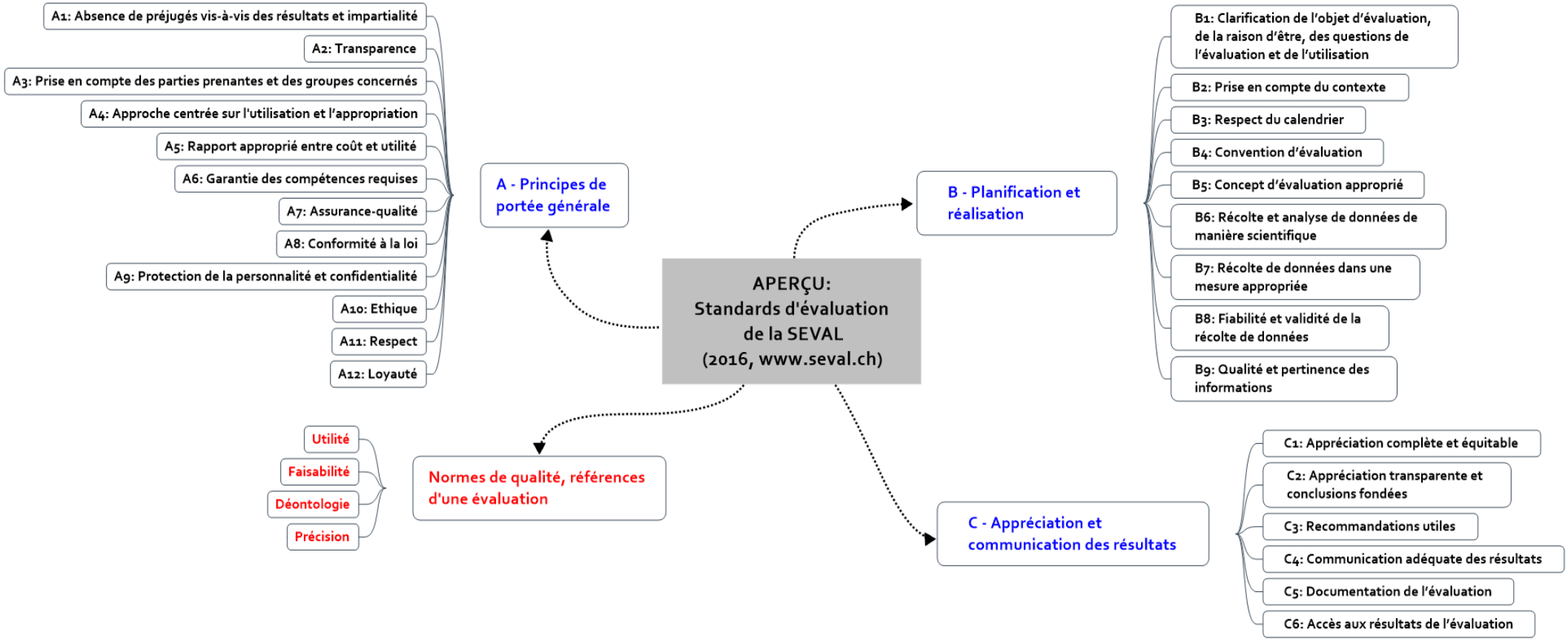
Les standards SEVAL s'adressent à toutes les personnes qui sont impliquées dans des évaluations ou qui les influencent.